

INSTITUT PERFORMANCE INNOVATION IMMOBILIERE IP2I



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

*INSTITUT DE LA PERFORMANCE ET DE
L'INNOVATION DANS L'IMMOBILIER*

*Association à but non lucratif conforme aux dispositions
de la loi du 1er juillet 1901*

Siège : 23 Rue d'Anjou 75008 Paris

Bureaux : 10 rue Olier, 75015 Paris

Courriel : contact1@institut-ip2i.fr

Tél: 0622711472

Introduction

- ▶ Créé le 21 octobre 2020, l'Institut de la Performance et de l'Innovation dans l'Immobilier (IP2I) est une association professionnelle à but non lucratif qui a pour ambition de proposer à tous les acteurs de l'immobilier une mise en commun de leurs problématiques et de leurs expériences, des échanges sans langue de bois, des raisonnements transversaux, décloisonnés, la recherche et l'évaluation de solutions innovantes permettant d'améliorer les performances et de créer de la valeur.
- ▶ Il s'agit d'un organisme unique en France, par la variété de ses participants, sa transversalité, ses expertises, et son indépendance vis-à-vis de tout pouvoir ou toute pression.
- ▶ L'IP2I a pris le relais de l'association APOGEE, connue notamment pour ses travaux sur la maîtrise des charges, la conception en coût global, la programmation des travaux de GR-GE, etc.
- ▶ Ce document présente les actions accomplies en 2023 et constitue le Rapport d'Activité de l'association.



L'Institut de la Performance et de l'Innovation dans l'Immobilier (IP2I) rassemble depuis le début 2021 tous les acteurs de l'immobilier soucieux de développer leur performances - en particulier par l'innovation- et décidés à faire face collectivement aux enjeux majeurs de l'immobilier.



Sommaire

1. Les travaux des groupes page 4
2. Les conférences d'experts page 5
3. Le livre « mettre en oeuvre de la réglementation éco énergie tertiaire page 6
4. La place des innovations dans l'immobilier et les Rencontres de l'innovation page 8
5. Les travaux sur le décret charges dans le logement page 13
6. Premières réflexions sur les métiers page 15
7. La participation au SIMI et aux congrès, salons et manifestations page 16
- 8 La liste des membres de l'IP2I page 17
- 9 La gouvernance de l'IP2I page 18
- 10 Les sessions de formation en lien avec Management Immobilier Conseil page 19

Ne font pas l'objet de développement particulier dans ce rapport:

- Les Newsletters
- Les tutoriels



1. Les travaux des groupes

Les travaux en groupes permettent les échanges constructifs entre membres. Chaque groupe se réunit à raison de 5 ou 6 réunions par an.

Le Groupe des Directeurs Administratifs et Financiers et Contrôle de Gestion est animé par Antoine BANCE (Habitat 76), Bernard DUCRUET (Groupe Valophis), Christian HARCOUET (Groupe Valophis), Karen LALOUM (Fédération des ESH) et Eric VARIN (Habitat 76).

Le Groupe « Réglementation Eco Energie Tertiaire est animé par Mickaël TERROM (ACCEO) et Michel JOUVENT. Les réunions successives ont permis de sensibiliser à la Réglementation Eco Energie Tertiaire et , par le jeu de questions-réponses en lien avec la DHUP, de faciliter la mise en œuvre de la réglementation par chacun. Ses travaux sont à l'origine de la rédaction de l'ouvrage « Mettre en œuvre la réglementation Eco Energie Tertiaire » qui décrypte la réglementation de façon pédagogique et réunit de nombreux témoignages d'acteurs.

Le Groupe « Innovations » est le groupe-conseil qui a aidé au montage de la Place des Innovations Performantes dans l'immobilier, en lien avec le Délégué Général. Il s'agit d'un groupe paritaire entre donneurs d'ordres et innovateurs.

Le Groupe « Contrat de Performance Energétique et Marchés globaux de performance » s'est donné comme mission de tirer un premier bilan de la mise en œuvre des CPE depuis leur création, d'analyser les freins à leur développement et de proposer des pistes d'action. Au fil de ses réunions, il auditionne les experts les plus compétents du domaine, avant d'établir son rapport de conclusions.

Le Groupe « Décret Charges locatives » travaille sur la modernisation des textes en vigueur, qui sont anciens, dépassés et qui ne tiennent pas compte des transitions digitales et environnementales (voir § 5).

Le Groupe Gestion de Mes Biens Immobilier s'est réuni deux fois sur la nouvelle réglementation relative à la déclaration en ligne GMBI.

Les travaux des groupes sont accessibles aux membres de l'IP2I sur le site dédié.



2. Les conférences d'experts

Le principe des conférences d'experts est le suivant :

- un intervenant
- un thème
- 1 h.

En 2023 elle se sont tenues en distance ciel via Teams.

Il s'agit des conférences suivantes:

- Hélène Duplat sur les méthodes d'évaluation en expertise immobilière 21 mars
- E&Y Palladio sur les métiers immobiliers: 4 avril et 10 juillet/

Les supports des conférences d'experts sont accessibles aux membres de l'IP2I sur le site dédié,.



3. Livre « Mettre en œuvre la Réglementation Eco Energie Tertiaire »

La loi impose une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments tertiaires, d'au moins 40% en 2030 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.

Même si certains arrêtés modificatifs ne sont pas encore tous publiés, nous disposons maintenant de l'essentiel de cette réglementation sur le tertiaire existant.

Dans cet ouvrage, nous avons souhaité, dans une première partie, décrypter les différents aspects de cette réglementation, avec le même souci de pédagogie qui est le nôtre dans les formations que nous organisons et animons.

Dans la deuxième partie, ce sont les membres de l'IP2I qui témoignent de leur engagement dans la voie tracée par la réglementation. Il s'agit aussi bien d'entreprises utilisatrices, de foncières, de property-managers, de bureaux d'études, d'exploitants d'immeubles et de facility-managers.

Leurs propos montrent que, même si des questions demeurent, même si des imprécisions subsistent, la trajectoire tracée par Philippe Pelletier, le Plan Bâtiment Durable, puis par le gouvernement et le Ministère de la Transition Ecologique et la DHUP est manifestement praticable par les acteurs concernés, à condition de bien assimiler les règles fixées, et de bien les adapter au contexte de chacun dans le cadre d'une stratégie de patrimoine.

Broché, 188 pages, 20 €

Présentation de Valérie GENTHIAL, Préface de Philippe

PELLETIER Auteurs: Michel JOUVENT avec la collaboration de Mickaël TERROM

et les contributions de ACCEO - ADVIZEO, AEGILIM, - CAPTELECO, - eGREEN, GROUPAMA IMMOBILIER, FEDENE, MGEN, NEXITY, POSTE IMMO, QUADRAL, SIGFOX, SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL, SNOUKI, TELMMA, UNIS

Commande sur [Pumbo](#) ou [Amazon](#)



Mettre en œuvre la Réglementation Eco Energie Tertiaire
 La loi impose une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments tertiaires, d'au moins 40% en 2040 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.

Même si certains arrêtés modificatifs ne sont pas encore tous publiés, nous disposons maintenant de l'essentiel de cette réglementation sur le tertiaire existant. Dans cet ouvrage, nous avons souhaité, dans une première partie, décrypter les différents aspects de cette réglementation, avec le même souci de pédagogie qui est le nôtre dans les formations que nous organisons et animons.

Dans la deuxième partie, ce sont les membres de l'IP2I qui témoignent de leur engagement dans la voie tracée par la réglementation. Il s'agit aussi bien d'entreprises utilisatrices, de fondateurs, de property-managers, de bureaux d'études, d'exploitants d'immeubles et de facility-managers.

Leurs propos montrent que, même si des questions demeurent, même si des imprécisions subsistent, la trajectoire tracée par Philippe Pelletier, le Plan Bâtiment Durable, puis par le gouvernement et le Ministère de la Transition Ecologique et la DHUP est manifestement praticable par les acteurs concernés, à condition de bien assimiler les règles fixées, et de bien les appliquer au contexte de chacun.



MICHEL JOUVENT

Ingenieur civil de Pont et Chaussées, Docteur en Gestion, MRICS, Michel Jouvent est Délégué Général de l'IP2I. A ce titre, il co-anime le groupe de travail DEET au sein de l'IP2I. Il est également président de Management Immobilier Conseil - qui assure des missions de conseil et de formation - et président du Jury du Mastère MS MCGI (Maîtrise d'Ouvrage et Gestion Immobilière) de l'ESTP. Il a été également membre du Conseil de l'Immobilier de l'Etat durant trois mandats successifs.



MICKAËL TERROM

Ingenieur et Docteur en Sciences spécialisées en Thermique des bâtiments et Energies Renouvelables, Mickaël Terrom est Directeur Métier Energie et associé au sein du bureau d'études ACCEO. Il participe depuis 2019 aux groupes de travail du DEET au sein du Ministère de la Transition Ecologique, et co-anime avec la DHUP le Groupe d'Experts "Guide méthodologique et Cahier des charges DEET" au sein de l'AFNOR. Il co-anime également le groupe de travail DEET au sein de l'IP2I.

- ET LES CONTRIBUTEURS DU GROUPE SPÉCIALISÉ DE L'IP2I :**
- ACCEO
 - ACIZEO
 - AGRIMAT
 - CAPTELECO
 - eGREEN
 - GROUPEAMA
 - IMMOBILIER
 - FEDENE
 - INSENY
 - LA TOUR
 - M&P
 - POSTE M&O
 - QUADRAL
 - SIGFOX
 - SOCIÉTÉ DE
 - TELMA
 - UNIS



www.institutip2i.fr
 ISBN 978-2-9682-6480-2
 Avril 2022
 Prix 20€ TTC, valable en France

MICHEL JOUVENT
 AVEC LA COLLABORATION DE
 MICKAËL TERROM

MICHEL JOUVENT
 AVEC LA COLLABORATION DE
 MICKAËL TERROM

Mettre en œuvre la Réglementation Eco Energie Tertiaire

Mettre en œuvre
 la Réglementation Eco Energie Tertiaire



PRÉFACE DE
PHILIPPE PELLETIER
 Président du Plan Bâtiment Durable

PRESENTATION PAR
VALÉRIE GENTHIAL
 Présidente de l'IP2I





4. *La Place des Innovations dans l'Immobilier et les Rencontres de l'Innovation*

L'Institut de la Performance et de l'Innovation dans l'Immobilier a lancé en 2022 l'Observatoire des Innovations Performantes dans l'Immobilier, avec plus de 200 innovations déjà en ligne, partagées entre innovateurs et donneurs d'ordre. En 2023, cet Observatoire a été renommé Place des Innovations Immobilières.

Objectifs

Souhaitant contribuer à l'amélioration continue des performances des acteurs de l'immobilier, et convaincus du levier puissant que constituent les Innovations, les membres de l'IP2I ont décidé de créer une large base de données sur les innovations, baptisée « Observatoire des Innovations Performantes de l'Immobilier », et complétée par des séances régulières de partage entre donneurs d'ordre et innovateurs.

Constitution

En croisant une dizaine de sources différentes, l'IP2I a commencé par répertorier plus de 1.000 innovations dans l'immobilier, couvrant tous les domaines et tous les métiers de l'immobilier.

La conception de la base de données a été réalisée de façon participative au sein d'un groupe-conseil paritaire (donneurs d'ordres- innovateurs) composé de membres de l'IP2I.

Ce groupe a été amené à définir en particulier :

- Le contenu de la fiche descriptive de chaque innovation,
- La structure de la base de données,
- Les modalités permettant de recherche et de trouver rapidement les innovations répondant à des sélections multicritères

La sélection multicritère repose sur 3 axes :

- Les métiers immobiliers concerné, par exemple : investisseur, aménageur, promoteur, gestionnaire, etc. (20 métiers),
- Le type d'actif immobilier, par exemple : logement, bureaux, équipements publics, etc. (8 types d'actifs),
- Le domaine de l'innovation : finance, mobilité, gestion, énergie, etc. (21 domaines couverts).

Une plateforme dédiée a été mise en place pour cet observatoire, en utilisant au mieux les possibilités offertes par la plateforme de l'éditeur Assoconnect, qui opère pour le compte de plusieurs milliers d'associations.



Actuellement 240 innovations sont en ligne sur le site

<https://place-des-innovations-immobilières.assoconnect.com/page/2019671-calendrier>

Ceci est accessible aux membres IP2I qui le demandent et aux abonnés.

Les séances de partage prévues sont devenues les **Rencontres de l'Innovation**

Plusieurs rencontres se sont tenues : 5 juillet, 19 septembre, 26 septembre, 7 novembre, 21 novembre, 5 décembre.

Rappel du principe des Rencontres

Le mardi en fin de journée

De 17h à 18h30 en distanciel

Support et enregistrement mis ensuite sur notre site pour nos adhérents, s'ils préfèrent le replay.

Un Comité stratégique est en place pour établir un Plan d'Actions sur ce thème des Innovation immobilières.

Exemple de la 1^{ère} Rencontre de l'Innovation 2024

L'Institut de la Performance et de l'Innovations dans l'Immobilier (IP2I) **a pour objet d'identifier et de valoriser les meilleures pratiques du management immobilier, en particulier celles qui sont les plus innovantes**

Dans cet objectif l'IP2I organise sa première Rencontre de l'Innovation 2024, le 17 janvier à 16h30 (distanciel), avec 5 innovations de qualité.

16h30 Comment monter un plan d'action d'efficacité énergétique pour répondre aux exigences du décret tertiaire ou des plans de sobriété énergétique ?

Jérémie JEAN, Président d' eGreen

16h50 De la gestion locative à la gestion technique, une application clé en mains pour l'immobilier tertiaire.

Chloé RAYSSAC, Présidente de Bazimo

17h10. Augmentez la performance et le rendement de vos pieds d'immeuble, via un pilotage centralisé de votre immobilier tertiaire,

Clément HENNEQUIN, Directeur, Quadral Immobilier d'entreprise

17h30 Big data et IA au service des acteurs bancaires et de l'immobilier

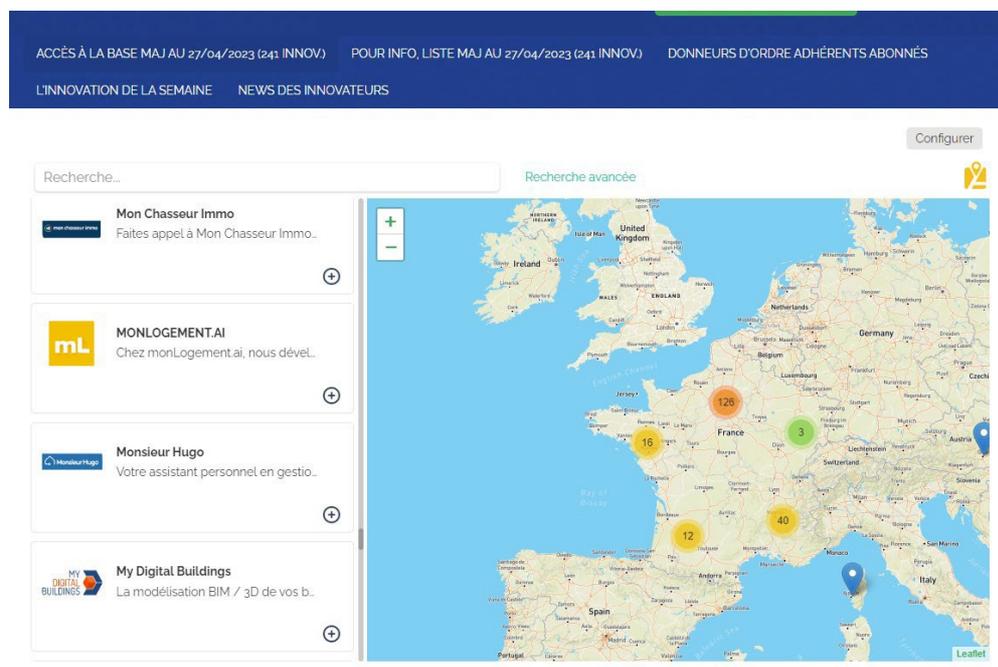
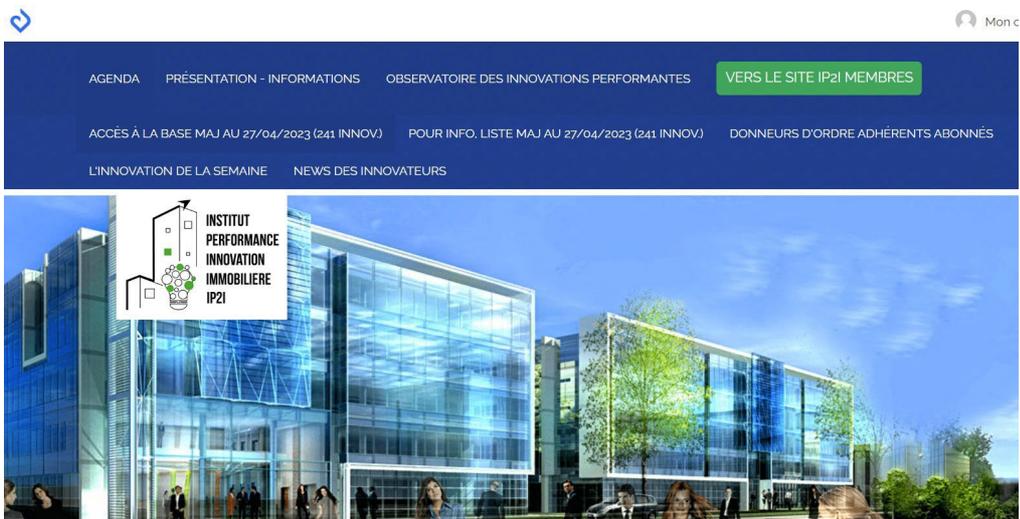
Mathieu GABEUR, Directeur Commercial France, PriceHubble

17h50. MONHA, tout votre logement dans un carnet d'information,

Pascal RIOUAL, Directeur commercial, MONHA

18h10-18h30 Débat

Quelques illustrations de la Place des Innovations Immobilières



Configurer

Recherche...

Recherche avancée



Informations

Type de donneur d'ordre

- a. Investisseur Banques Conseils en gestion de patrimoine
- b. Aménageur
- c. Promoteur - Construct. MI - Marchands de biens
- d. Maître d'ouvrage
- e. MOE - AMO - Contrôle technique - Diagnostiqueurs
- f. Entreprise construction
- g. Bailleur social h. Propriét. privé
- i. Foncière j. Asset manager
- k. Gestionnaire ADB
- l. Agence immobilière
- m. Space-planner n. Syndic copro
- o. Property M
- p. Mainteneur exploitant - FM eur
- q. Entreprise utilisatrice
- r. Particuliers - Utilisateurs
- s. Collect. locale Et. Public Foncier
- t. Etat
- u. Etablissements publics : santé, enseignement, etc
- v. Assureur w. Industriel
- x. Start-up
- y. commercialisateurs - brokers

Type d'actif

- Autres Equipmts privés Autres actifs
- Bureaux
- Commerces, activités, Retail Park, Logistique
- Equipmts publics Infrastructures
- Logmt privé Logmt social
- Résidences étud. senior, coliv.
- Tous actifs

Domaine d'innovation concerné

- 1. Finance - Invest -Asset M.
- 2. Marché - Transac. location, vente
- 3. Concept - Construct. - Rénov.
- 4. Gestion loc - copro - PM.
- 5. Facilities Management
- 6. Mainten. exploitation
- 7. Perf. et sobr. énergétique, ENR, Bas carbone
- 8. Eau - Déchets - Eco. circul. Qualité de l'air
- 9. Services aux utilisateurs
- 10. Modes d'habit. et de travail :coliving, coworking, tiers-lieux, etc.
- 11. Nature en ville, fermes urbaines
- 12. Santé - Vieillessement - Handicap
- 13. Mobilité
- 14. Matér. - Produits- Technologies.
- 15. Image - Notoriété
- 16. Ressources Humaines
- 17. Syst.inform. sécurité inf.
- 18. Juridique et fiscal
- 19. Marketing, réseau, apport d'affaires
- 20. Animation, vie locale
- 21. Qualité, certifications, carto. des risques.
- 22. Maquette numérique, BIM, 3D, réalité augmentée
- 23. Smart building Smart City, logement connecté
- 24. Construction hors site
- 25. Assurance

Territoire d'intervention

- Auvergne Rhône Alpes
- Bourgogne Franche-Comté Bretagne
- Centre Val-de-Loire
- Départements Régions et Collectivités d'Outre Mer
- Grand-Est Hauts-de-France
- Ile-de-France Normandie
- Nouvelle Aquitaine Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence - Alpes Côte d'Azur - Corse
- Tous territoires

Année création

Entre et

Effectif

- 0-5 6-10 11-50 51-100
- 101-200 201 et plus N.C.

CA K€HT

- a. <100 K€ b. 100< <250 K€
- c. 250 <<500 d. 500 K€ < <1 M€
- e. 1 M€ < < 10 M€ f. >10 M€
- g. N.C.

MONLOGEMENT.AI

Adresse ?

12 Impasse Joséphine, 94250 Gentilly, France

Informations

URL

<https://monlogement.ai/>

Description flash

Chez monLogement.ai, nous développons depuis 2018 des solutions numériques utiles, pérennes et robustes pour le logement social.

Type de donneur d'ordre

g. Bailleur social

Type d'actif

Logmt social

Domaine d'innovation concerné

3. Concept - Construct. - Rénov., 4. Gestion loc - copro - PM., 9. Services aux utilisateurs, 17. Syst.inform. sécurité inf.

Territoire d'intervention

Tous territoires

Présentation

monLogement.ai est une entreprise innovante qui conçoit des solutions digitales exclusivement dédiées au logement social. Nous proposons trois solutions : 1) Chatbots : Grâce à l'intelligence artificielle, nos chatbots entraînés aux questions du logement social permettent de répondre instantanément aux questions des locataires ou demandeurs de logement, et les bailleurs sociaux gagnent en efficacité, 2) Prise de RDV en ligne : notre solution intégrée à Outlook permet une prise de RDV facilitée selon les différents cas d'usages exprimés par les métiers du logement social, 3) Réhabilitation en milieu occupé : pilotage et suivi des opérations de réhabilitation en milieu occupé : sondages, RDV pour campagnes d'interventions, documents et suivi des réclamations !

Effectif

CA K€HT

Référence A

SEQENS

Référence B

ELOGIE SIEMP

Référence C

BATIGERE

Référence D

BOURG HABITAT

Prénom -A

Céline

Nom-A

CHABOT

Fonction-A

Associée, Secrétaire Générale DPO

Portable-A

+33 7 72 21 98 97

EMail-A

celine.chabot@monlogement.ai

Prénom-B

Olivier

Nom-B

CATELINEAU

Fonction-B

Associé, CEO

Portable-B

+33 6 74 63 75 26

Emai-B

olivier.catelineau@monlogement.ai

Distinctions, trophées, prix

Prix Société Dauphinoise de l'Habitat

Document 1

[20221003 monLogement.ai.pdf](#)



5. Les travaux sur les charges locatives récupérables (logement)

1/ Comme on le sait, deux décrets fixent en termes identiques la liste des charges récupérables : le décret n° 82-955 du 9 novembre 82 fixant la liste des charges récupérables pour le parc social et le décret n° 87- 713 du 26 août 1987 fixant la liste des charges récupérables pour le pacte privé.

Ces 2 décrets ont été modifiés à une reprise par le décret n° 2008-1411 du 19 décembre 2008 , afin de prendre en compte l'évolution du métier de concierge ou de gardien.

Depuis, la liste des charges n'a pas évolué dans son contenu.

2/ Pourtant, dès juin 2003 , APOGEE avait formulé des premières propositions de mise à jour, poste par poste. (Les propositions sur le gardiennage avaient été partiellement reprises en 2008, cf ci-dessus)

Puis, en avril 2015, APOGEE avait établi, avec ses organismes adhérents et le concours de Philippe PELLETIER, un « rapport de constat et de propositions pour une évolution de la réglementation ».

3/ En début 2019, Julien de Normandie , ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriale avait missionné le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) afin de « lui proposer différentes pistes d'évolution pertinentes de la liste des charges locatives en mesurant leurs impacts financiers à l'égard des bailleurs et des locataires et de formuler des recommandations en ce sens en précisant quelles évolutions réglementaires s'avèreraient nécessaires ». Le ministre ajoutait en fin de lettre de mission, « c'est un sujet très important ».

Pour répondre à la demande du CGEDD (Anne-Marie Levraut, Manuel Leconte), l'IP2I avait établi une contribution en date du 27 mai 2019, reprenant les propositions déjà formulées.

A notre connaissance, le rapport du CGEDD n'a pas été publié (en cours de vérification).



5. Les travaux sur les charges locatives récupérables (suite)

4/ Aujourd'hui et plus que jamais, ces décrets sont totalement inadaptés aux évolutions technologiques des immeubles, à l'adaptation du patrimoine à la transition énergétique du patrimoine et sont un frein puissant à toutes évolutions technologiques, économiques et sociales.

Ils le sont encore moins aux évolutions de la vie quotidienne des ensembles immobiliers et notamment à la sécurité, en limitant l'implantation ou la conservation des gardiens d'immeubles.

Ils freinent, voire interdisent la mise au point et l'offre de nouveaux services aux occupants refacturables soit collectivement soit individuellement. Or notamment avec le vieillissement de la population, le maintien à domicile, alternative pertinente au placement en structure, doit s'accompagner de prestations diverses et variées.

En parallèle, les plateformes de location de tourisme ne sont soumises à aucune règle dans ce domaine, et en faussant le jeu pour les bailleurs privés, qui préfèrent et de loin, pratiquer ce type de location plutôt que de rester dans le cadre de la location traditionnelle.

5/ La démarche proposée par l'IP2I, est la suivante :

- Faire le point entre bailleurs sur la problématique des charges, en tenant compte en particulier de leurs évolutions récentes,
- S'appuyer sur le document de propositions de juin 2003, d'avril 2015 et tout autre document
- Tenir compte des nouveaux enjeux (transition numérique et environnementale, bas carbone, etc.)
- Mettre au point un dossier de propositions à jour.

Plusieurs réunions se sont tenues au 2^{ème} semestre 2023 et les travaux déboucheront au 1^{er} trimestre 2024



6. Premières réflexions sur un observatoire des métiers immobiliers

APOGEE avait, dans ses annuaires successifs, présenté des fiches métiers sur une trentaine de métiers. L'association avait également rédigé pour l'APEC, dans la collection « demain, les cadres », l'ouvrage sur les métiers de l'Immobilier.

L'IP2I est associé, comme d'autres fédérations, à la démarche annuelle relative au Panorama des métiers et de la Ville ; à ce titre, il fait partie du comité de suivi. Ce panorama liste un peu plus de 100 métiers, non analysés en détail, répartis en 11 familles :

- Investissement et financement de l'immobilier
- Expertise et conseil
- Ingénierie et prestations techniques
- Architecture
- Urbanisme et aménagement
- Promotion immobilière
- Construction des bâtiments
- Commercialisation
- Property et facility management
- Métiers du logement social
- Métiers des utilisateurs et directions immobilières.

En croisant cette source, l'ancien Guide APOGEE, le Guide APEC et le site CadreEmploi, un inventaire plus large a été réalisé (200 métiers), puis inséré comme base de données dans le site IP2I, avec les possibilités de requête analogue à la base innovations. Pour l'instant, le contenu de chaque métier a été structuré, mais non renseigné.

C'est donc une piste ouverte sur une démarche de l'IP2I, qui est proposée..

Est-ce utile ?

Cela existe-t-il déjà ?

Qui peut être intéressé ? employeurs, écoles, étudiants, recruteurs ?

Quel modèle économique ?

Quels partenariats ou sponsorings, etc.

Dans un premier temps, les 100 métiers ont été listés et mis en base de données, et reclassés par grandes catégorie de métiers



7. La participation au SIMI et aux congrès, salons et manifestations des membres

L'IP2I a participé en tant qu'invité au congrès des fédérations : congrès de l'USH, de la Fédération nationale des EPL (SEM), de l'UNIS, de la FNAIM.

Pour les salons: Patrimonia, Rent, BIM WORLD copropriété, ou encore Rencontres de l'Expertise Immobilière, et rencontres de l'IMSI.

L'IP2I a participé également à plusieurs manifestations organisées par certains de ses membres..

L'IP2I a participé au SIMI à Paris, les 12-13-14 décembre 2023.

Et a organisé 2 conférences, toute deux le premier jour :

- De 10h à 11h, sur le thème « Solutions bas-carbone en rénovation », avec Groupama Immobilier, N'CO Conseil, Sto France, DACT Architectes.
- De 17h à 18h, sur le thème « Garantie de performance énergétique, CPE, décret tertiaire, solaire photovoltaïque », avec Oliver Ortega, FEDENE Efficacité énergétique, MGEN, Advizéo et ACCEO

Exemple de la conférence Bas Carbone en Rénovation

Si la profession immobilière a acquis une maturité dans la gestion de l'efficacité énergétique des rénovations et restructurations, le sujet du poids carbone des travaux reste encore un champ d'expérimentations et de progrès !

Pourtant, celui-ci peut représenter jusqu'à 60% du poids carbone total d'un immeuble sur toute sa durée de vie.

Pour ces projets, il existe un foisonnement de solutions à mettre en place par les différents acteurs tant au niveau de la conception, que des matériaux et équipements ou des process.

Venez partager des retours d'expérience concrets, la présentation de solutions innovantes et la vision de différents acteurs

🎤 Au micro : Astrid WEILL, Directrice Générale Adjointe Groupama Immobilier, Stéphane CARPIER, Dirigeant associé N'CO Conseil, Christian SBEIH, Architecte associé DTACC, Jean-Philippe NDOBO-EPOY, Directeur technique Sto France

🗣️ A l'animation : Valérie GENTHIAL, Présidente de l'IP2I et Directrice Immobilier Résidentiel et High Street Retail Groupama Immobilier





8. Liste des membres au 31-12-2023

4 Fédérations

Fedene (avec Sypemi),

Fédération des élus des EPL (SEM) –

Fédération des ESH

UNIS

55 Sociétés

ACEA - ACCEO - Advizeo - AEGILIM SAS – Ascaudit - Association Immobilière du Diocèse de Paris – Bazimo - Bouygues E&S FM France -Capteleco - Dauchez – EDF – E-Green - Elogie Siemp – Engie Solutions- Fédération des élus EPL - Foncière Logement - Galtier Valuation - Gie Amphitheatre (Groupe Batigère) – GRANIT Digital - Groupama Immobilier - Habitat 76 – Happy Renting - IMSI - Inch - In'li – Intent Technologies – Ista – Les biens en communs - Loiselet & Daigremont - Lyon Métropole Habitat - MGEN Union- MM Consulting - Mon Logement -Nexity PM – N'Co Conseil- Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) – OSE (Smerra – Logifac- Fac Habitat)- Pluralis Habitat – Poste Immo- Promotelec Services- Quadral - S2FIT – Sergic – Sitowie - SNOUKI- SoWell - Team conseil (Société de la Tour Eiffel) – Telmma – Ucanss – Val d'Oise Habitat - Valophis Habitat – Vinci Construction France - Waat





9. La gouvernance de l'IP2I*

BUREAU



Présidente : **Valérie GENTHIAL, MRICS, Directrice Immobilier Résidentiel et High Street Retail, Groupama Immobilier**



Vice-Président : **Eric JUHÉ Président, Telmma**



Secrétaire : **Laurence NATALI-DANTIN Responsable des partenariats, Direction Marchés et collectivités, EDF**



Trésorier : **Christian HARCOUËT Secrétaire général, Groupe Valophis**



Délégué général : **Michel JOUVENT**

COMITE DE SUIVI (ET FONDATEURS)



Henri BUZY-CAZAUX, Président de l'IMSI



Baya DERRICHE, Responsable des études immobilières, Associée, Expertises Galtier



Roger-Marc GAUDIOT, Café Noir Conseil



Eric GIMER, Directeur général, Habitat 76



Corinne PIRLOT-FAGE, Conseiller auprès du Directoire, IN'LI

*mandat s'achevant le 7 février 2024



10. Les sessions de formation

Dans le cadre d'un partenariat avec la société Management Immobilier Conseil, les membres de l'IP2I peuvent bénéficier d'un tarif réduit sur les formations organisées par cette société.

Les formations concernent notamment :

- La mise en œuvre de la réglementation Eco Energie Tertiaire
- L'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Le Projet de Plan Pluriannuel de Travaux dans les copropriétés
- Le solaire photovoltaïque: pourquoi et comment l'envisager ?
- **La loi Climat Résilience dans l' Habitat et le Tertiaire (nouveau)**

Les programmes-types figurent ci-après.

Ces formations , d'une journée (ou dans certains cas, une demi-journée, sont organisées, selon les cas, en intra ou inter, en présentiel ou distanciel,

Plusieurs sessions ont été organisées pour le compte de UN+, plateforme de formation de l'UNIS.

La société Management Immobilier Conseil est enregistrée sous le numéro 11755964375 auprès de Commissaire de la République de la Région-Ile-de-France et du Département de Paris

SIREN 841 117 419 - SIRET n° 841 117 419 00017 -

TVA intra : FR89841117419 - APE 7022Z

Les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle continue de Management Immobilier Conseil ont été certifiées Qualiopi par la Lloyd's Register en date du 30 novembre 2021, certificat n°10408792.

La certification a été confirmée après la visite de contrôle d'avril 2023.

Renseignements: contact1@managementimmobilierconseil.com



***INSTITUT DE LA PERFORMANCE ET DE
L'INNOVATION DANS L'IMMOBILIER***

*Association à but non lucratif conforme aux dispositions
de la loi du 1er juillet 1901*

Siège : 23 Rue d'Anjou 75008 Paris

Bureaux : 10 rue Olier, 75015 Paris

Courriel : contact1@institut-ip2i.fr

Tél: 0622711472